



Règlement Intérieur

1. Obligations générales du client

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le client s'engage :

- à fournir au prestataire l'ensemble des moyens utiles à la réalisation des prestations, notamment des informations et documents complets, exacts et transmis dans les délais requis, sans que le prestataire ne soit tenu d'en vérifier l'exhaustivité ou l'exactitude ;
- à fournir notamment tout document permettant d'apprécier son éligibilité aux prestations, incluant, le cas échéant, **un certificat médical** ;
- à informer le prestataire de tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur son éligibilité ou sur la sécurité de la pratique (notamment blessure, pathologie ou grossesse) ;
- à informer sans délai le prestataire de toute difficulté rencontrée dans l'exécution des prestations ;
- à honorer les rendez-vous et horaires convenus.

Le client s'engage à être ponctuel. **TOUT RETARD SUPERIEUR A 15 MINUTES POURRA ENTRAINER LE REFUS D'ACCES AU COURS** pour des raisons de sécurité, notamment en raison de la nécessité d'un échauffement préalable.

2. Comportement

- Aucun mouvement dangereux ne peut être réalisé en l'absence du professeur.
- Il est strictement **INTERDIT D'EXECUTER DES FIGURES NON ENSEIGNEES OU NON VALIDEES** durant le cours.
- Le client s'engage à écouter attentivement les consignes afin de garantir sa sécurité.
- Le travail en binôme et les techniques de parade peuvent être utilisés dans un objectif de sécurité et doivent être respectés.

- **NE PAS UTILISER LE TELEPHONE PORTABLE** pendant le cours sauf autorisation du prestataire ou urgence.
 - Le studio est un lieu inclusif, respectueux et bienveillant.
 - **TOUT COMPORTEMENT DISCRIMINATOIRE, JUGEMENT OU ATTEINTE A AUTRUI EST STRICTEMENT INTERDIT.**
-

3. . Sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de respecter les règles suivantes :

- ne pas appliquer de crème corporelle à partir de la veille du cours ;
 - **RETIRER TOUS LES BIJOUX** ou utiliser des protections adaptées ;
 - utiliser des chaussures exclusivement réservées à la pratique en studio pour les cours en talons ;
 - soumettre tout produit de grip à validation préalable du prestataire ;
 - porter une tenue adaptée à la pratique ;
 - **LES GOURDES, SERVIETTES, CHIFFONS, TELEPHONES ou autres objets personnels DOIVENT ETRE DEPOSES CONTRE LE MUR**, loin des zones de travail (pole, cerceau et tapis), afin d'éviter tout risque de chute ou de choc pendant la pratique.
-

4. Locaux et règles de vie

- accès strictement réservé aux clients inscrits ;
- interdiction d'accès aux personnes extérieures sans autorisation ;
- interdiction de fumer ou consommer de l'alcool dans et devant le studio ;
- interdiction des **BOUTEILLES EN VERRE** ;
- **NOURRITURE INTERDITE** sauf événement autorisé ;
- **CHAUSSURES D'EXTERIEUR INTERDITES** dans les espaces de pratique et vestiaire ;
- interdiction de fouiller dans les placards et vestiaires sans autorisation ;
- **LE CLIENT RESTE RESPONSABLE DE SES EFFETS PERSONNELS.**

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets précieux.

5. Mineurs

Le prestataire accepte les mineurs dès l'âge de 16 ans avec accord préalable des responsables légaux qu'ils soient séparés ou non.

Les responsables légaux s'engagent :

- Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du prestataire avant de déposer l'enfant à son cours.
 - Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur de 16 ans au studio et à venir les rechercher.
-

6. Accompagnateurs et practice

- **LES ACCOMPAGNATEURS NE SONT PAS AUTORISES** pendant les cours et les sessions de practice, sauf accord exceptionnel ;
 - **IL EST INTERDIT DE DISPENSER UN ENSEIGNEMENT** ou de donner des cours pendant les sessions de practice ;
-

7. Captation vidéo et droit à l'image

Toute captation photo ou vidéo réalisée dans le cadre des cours ou du practice est soumise aux règles suivantes :

- **LE CLIENT DOIT INFORMER LES AUTRES ELEVES SUSCEPTIBLES D'APPARAÎTRE SUR LES IMAGES AVANT TOUTE CAPTATION ;**
 - le respect du droit à l'image et de la vie privée de chacun est obligatoire ;
 - toute diffusion publique (réseaux sociaux ou autre) engage la responsabilité du client en cas d'absence de consentement des personnes filmées.
-

8. Hygiène

- **NETTOYER LA BARRE DE POLE DANCE** après chaque utilisation avec le matériel fourni ;
- **CHAUSSURES D'EXTERIEUR INTERDITES** dans les espaces de pratique et vestiaire
- **PORT DE CHAUSSETTES POSSIBLE OU OBLIGATOIRE EN CERCEAU AERIEN** pour des raisons d'hygiène

- **LE PORT DE CHAUSSETTES EST FORTEMENT RECOMMANDE LORS DU CONTACT DES PIEDS AVEC LES BRIQUES DE YOGA OU LES ELASTIQUES** (hygiène, comme pour les tapis).
- À défaut, le matériel doit être désinfecté après usage avec les produits mis à disposition.
- **EN CAS DE MALADIE OU DE SYMPTOMES CONTAGIEUX**, le port du masque est recommandé afin de protéger les autres pratiquants.